

ARRETE N° 2026_084

Fermeture du parc municipal le dimanche 4 octobre 2026 de 9h30 à 18h00

Le Maire de la Commune de MONTCRESSON (Loiret),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de Mme BONNEAU, coordinatrice pastorale du groupement paroissial, afin d'organiser une journée de rentrée pour le groupement paroissial de Nogent, Châtillon et Montcresson dans le parc communal.

ARRÊTE

Article 1er : Le parc municipal sera fermé le dimanche 4 octobre 2026 de 9h30 à 18h00

Article 2 : L'affichage du présent arrêté est mis en place par le service technique

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie du Loiret,
- Au responsable du service technique
- A Mme BONNEAU Rose-Anne, coordinatrice pastorale du groupement paroissial

Fait à Montcresson, le 17/09/2026
Le Maire, Béatrice CLARISSE

